



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS

F - 81150

9° séance du Conseil municipal

27 mai 2015

n° 3/2015

L' an deux mille quinze, le 27 mai , à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE DE LEVIS se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Date de la convocation : 22 mai 2015.

NOMS	P	Abs	Rep	NOMS	P	Abs	Rep
VERGNES François	x			GUINARD Karine	x		
POURCEL Roger	x			HECQUET Delphine	x		
ROLS Jean-Claude	x			MOSNA Ingrid	x		
BASSAT Michel			R. Pourcel	PAGES Francis	x		
BERTRAND Sabine	x			PONS Annie	x		
BLANC-CHENU Martine			F. Vergnes	SIE Eric	x		
ESCANDE Bertrand	x			VIALLOIN Sébastien	x		
Présents	12		Absents		représentés		2

Secrétaire de séance : Ingrid MOSNA

Ordre du jour

Table des matières

9° séance du Conseil municipal.....	1
09 01 Plan Local d'Urbanisme : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.....	2
Examen du projet de PADD.....	2
09 02 Enfance et jeunesse :	4
09 02 01 Avancement de la réflexion sur l'ALAE et le PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT	4
09 02 02 Tarifs pour les enfants domiciliés en dehors de la commune et demande de prise en charge par la commune de résidence.....	5
09 03 Modifications des conditions de location ou de mise à disposition des salles.....	5
09 04 Approbation du RPQS du SIAEP (rapport sur la qualité et le prix de l'eau).....	6
09 05 Échange ASTIÉ.....	6
09 06 Questions diverses	6
09 06 01 Évolution du schéma intercommunal (suite).....	6
09 06 02 Attribution d'une subvention de l'Etat (DETR).....	7
09 06 03 Diagnostic accessibilité pour les personnes handicapées.....	7
09 06 04 Informations immobilières.....	7
09 06 05 Cérémonie à la mémoire de Colette Léopardi.....	7
09 06 06 Manifestations à Labastide.....	7

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

Il soumet le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

09 01 Plan Local d'Urbanisme : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Examen du projet de PADD

Le maire présente la dernière version du PADD. Elle prend en compte l'analyse partagée avec le Pays de la question circulatorie et de l'entrée de village par la RD 988 ainsi que les contraintes réglementaires récentes (concernant surtout les zones non U).

Les enjeux en discussion sont :

- les objectifs en termes de population
 - le maire rappelle les principales informations fournies par le Recensement Général de la Population qui souligne l'importance des différentes formes de décohabitation et leur impact démographique : alors que le nombre de résidences a augmenté d'environ 5 % en 5 ans, la population a baissé d'environ 8 %.
 - des élus s'interrogent sur la pertinence d'un objectif apparaissant très ambitieux : il correspond en fait à celui défini avant la crise.
- la stratégie d'urbanisation de Gauzide et de la route de Bernac
 - la réponse à l'évolution démographique est quantitative : il faut ouvrir des espaces à la construction en veillant à laisser la commune maîtresse du calendrier et des formes urbaines. Il faut aussi pouvoir rentabiliser les équipements publics et faire pression à la baisse sur le prix du foncier.
 - Il semble donc utile d'utiliser le plus largement possible les marges de manœuvre en termes de surface ouverte à la construction et de rechercher les solutions où la collectivité reste maître du jeu foncier.
 - Le maire propose donc de retenir les zones présentées en repoussant à la phase réglementaire le choix précis des parcelles.
 - La zone autour de la route de Bernac ne présente pas de réseaux justifiant sa densification.
- la définition des OAP disponibles
 - le maire rappelle que le marché prévoit 3 Orientations d'Aménagement Programmé
 - la 1° concerne la liaison village - Carraïroles
 - l'installation d'un commerce ou d'un cabinet médical est intéressante à terme si elle n'engage pas financièrement la commune
 - une étude de marché peut être envisagée comme le propose le directeur de Tarn Habitat
 - la 2° pourrait concerner Gauzide (lato sensu)
 - la 3° pourrait concerner la RD 988 ou le projet pour le Sud Est de la RD 988 :
 - le maire indique avoir rencontré les propriétaires qui sont à la fois convaincus de l'intérêt de « faire quelque chose » et ensemble mais dans l'impossibilité de le projeter concrètement
 - il est indispensable de prévoir les accès entre les parcelles et la RD 988
 - la solution d'une destination mixte semble la plus pertinente :

- en bordure de RD 988, des lots à vocation commerciale et artisanale,
 - sur 1 à 2 bandes en allant vers le Tarn, du résidentiel de loisir
- l'accès aux terrains de Saint Maury doit être pris en compte.
- l'hypothèse de travail sur la partie Est de la RD 988 est abandonnée. La pertinence de cette zone d'activité et l'impact en termes de sécurité ne sont pas à prouver mais deux écueils bloquent aujourd'hui
 - le refus du propriétaire de céder la parcelle à la commune
 - une incertitude juridique liée aux derniers textes environnementaux
 - le maire propose de prévoir au minimum des Emplacements Réservés

Il constate que l'étude circulaire ne remet pas en cause l'analyse globale ayant conduit au projet de PADD.

L'abandon de la 3^e voie est acté. La question des relations entre la RD 988 et le village reste entière et si elle dépasse le cadre de la révision du PLU, celui-ci peut en faciliter la résolution.

L'idée d'un rond point au carrefour de la VC 5, de la RD 988 et de la VC24 est posée.

- En laissant de côté dans un premier temps l'aspect économique, cet aménagement répond à des objectifs précis, validés par les éventuels partenaires de la commune dans sa réalisation :
 - sécurité routière :
 - création d'un élément induisant physiquement une limitation de vitesse
 - gestion de l'arrêt de bus dans les 2 sens
 - accès à la RD 988 depuis le village
 - point de retournement possible des PL sortant des Ets Hermet et allant vers Albi
 - accès au bowling et aux terrains de sport de St Maury
 - accès au Sud de la RD 988 en mode doux
 - déplacements doux ou économes en énergie fossile
 - aire de covoiturage associée
 - point de recharge des véhicules électriques
 - parc à vélos en liaison avec l'arrêt de bus et l'aire de covoiturage
 - enjeux divers
 - organisation plus efficiente du stationnement au stade
 - possibilité de lier cette opération à la création d'une plate forme de déchets verts
 - entrée touristique dans le village
 -

Les enjeux urbains portent principalement sur la création ou le maintien d'emplacements réservés pour la voie douce avec la question du choix de l'itinéraire choisi (qui peut être fait plus tard) et pour le rond point pour gérer les accès aux entreprises voisines pour qui ce rond point apporte un avantage important.

Les discussions portent sur l'utilité de ces voies douces. Leur financement ne peut être à ce jour une priorité de la commune.

Après une présentation et une discussion approfondies, il est convenu de demander au Bureau d'études de poursuivre la démarche sur les bases posées par le PADD et par le présent débat.

09 02 Enfance et jeunesse :

09 02 01 Avancement de la réflexion sur l'ALAE et le PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

I. Mosna fait le point sur les dernières informations recueillies et les éléments de réflexion engagés.

La commune ne sera pas éligible au Contrat Enfance Jeunesse avant au mieux 2017. Elle est en revanche assujettie aux contraintes diverses et variées liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Le dépôt d'un PEDT permet de bénéficier à la fois des prestations affectées aux NRS et d'un allègement des taux d'encadrement.

Le bilan de la 1^o année de NAP est contrasté :

- les activités ont correctement fonctionné, parents et enfants étant dans l'ensemble satisfaits des NAP bastidoises.
- le bilan financier est correct même s'il se traduit par un reste à charge de l'ordre de 5000 €. L'intervention des bénévoles a permis cette maîtrise relative des dépenses.
- L'organisation a été un casse-tête permanent mettant à rude épreuve agents et élus en charge du dossier (commission scolaire en premier lieu)
- le temps méridien est le point noir avec un encadrement sous tension et des périodes où l'accueil n'est pas au niveau voulu (l'hiver ou quand il pleut en particulier)

Les principales innovations pour l'an prochain :

- le renforcement de la plage méridienne passe par au moins une embauche supplémentaire. Du fait que la Loi impose une pause d'au moins 90 ' et parce que les APC sont positionnées durant cette pause, elle ne peut durer moins de 2 heures. Cela correspond en outre à un objectif éducatif de la commission scolaire de faire du temps méridien, dans le prolongement du repas, un moment de qualité pour les enfants.
- L'animation de l'équipe requiert :
 - une nouvelle organisation autour d'un référent local : la candidature de Séverine Pradel a été retenue
 - un personnel d'encadrement qui peut être partagé entre plusieurs communes : le diagnostic réalisé et l'expérience de cette 1^o année ont mis en évidence cette nécessité.
- Le passage en multisite n'est pas une fin en soi (il n'est pas définitivement acté et pourrait d'ailleurs être retardé si la situation à Sénouillac l'impose) mais l'une des solutions envisagée pour permettre une embauche partagée d'un personnel expérimenté dans ce type de mission.
- Les tarifs ont vocation à être refondus :
 - le renforcement de la pause méridienne ne peut se faire à tarifs constants
 - une simplification des tarifs est indispensable pour faciliter la gestion comptable

- il est proposé de tendre vers des tarifs plus homogènes entre les différentes communes parties prenantes de l'Alae. Sabine présente les éléments d'analyse et les premières propositions.
- Au plan juridique, c'est le SSMSp qui pourrait porter l'ALAE, évitant ainsi la création d'une structure de plus.

Concernant le PEDT, une 1^o version a été remise aux autorités. Il répond aux exigences formelles du moment. Il devrait être remplacé à moyen terme par un document plus étudié et établi au niveau intercommunal.

La discussion porte sur la grille tarifaire qui sera présentée aux parents délégués lors de la réunion programmée le 1^o juin.

09 02 02 Tarifs pour les enfants domiciliés en dehors de la commune et demande de prise en charge par la commune de résidence

Le maire précise que le maintien dans l'école d'un enfant ayant déménagé est un droit. En revanche, rien n'interdit d'établir un tarif différent pour les prestations périscolaires et de demander à la commune de résidence une participation pour la scolarité obligatoire.

Pour faire face aux difficultés de financement des activités scolaires et périscolaires, le maire propose donc

- d'établir une différenciation tarifaire (+ 10%) pour les enfants résidant à l'extérieur de la commune,
- de demander à la commune de résidence un fonds de concours pour compenser en partie les frais engagés (300 à 500 € par an et par élève) .

S. Viallon fait remarquer qu'une demande réciproque est possible. Les élus décident de surseoir à statuer.

09 03 Modifications des conditions de location ou de mise à disposition des salles

La commune a été confrontée ces dernières années à la multiplication des problèmes liés à la location des salles :

- sous location
- recours à des sonorisations provoquant des critiques fondées des voisins
- utilisation abusive des modes de chauffage
- dégradation de matériels
- remise des locaux sans véritable entretien avec usage
- ...

De plus, l'augmentation du prix de l'énergie et la facturation des conteneurs modifient le cadre économique de la location et de la mise à disposition.

Le maire salue le travail réalisé depuis le début de l'année par Roger Pourcel. Il propose ensuite de modifier les conditions de location et de mise à disposition.

- Présentation du projet de contrat de location (différenciant personnes physiques et morales bastidoises et non bastidoises selon la réglementation)
- projet de convention pour la mise à disposition des associations
- projet de facturation des sous locations ou des mises à disposition détournées

- question du chauffage des salles mises à disposition : comment responsabiliser les utilisateurs ?

Il paraît difficile de comptabiliser avec précision la consommation électrique pour le chauffage. En revanche, la mise en place d'un dispositif de minuterie (2 heures) pourrait éviter le gaspillage. Pour le gaz, il est indispensable de responsabiliser les associations, le maire proposant de faire payer les utilisations de confort.

Après en avoir délibéré, les élus valident les nouvelles conditions de location des salles.

Délibération 2015/D026		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

09 04 Approbation du RPQS du SIAEP (rapport sur la qualité et le prix de l'eau)

F. Vergnes en tant que président du SIAEPG présente le RPQS qui est ensuite approuvé.

Délibération 2015/D027		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

09 05 Échange ASTIÉ

Le maire précise qu'il convient de finaliser cet échange et propose d'envisager les deux solutions possibles :

- acte en la forme administrative : Roger Pourcel est désigné représentant de la commune, le maire assurant la fonction d'officier public,
- acte notarié : le maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la transaction,
- le Conseil autorise le maire à procéder à l'échange dans les conditions les plus favorables pour la commune.

Délibération 2015/D028		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

09 06 Questions diverses

09 06 01 Évolution du schéma intercommunal (suite)

Le maire rend compte des dernières évolutions de la réflexion sur le schéma territorial.

Il a proposé au Pays l'idée de solliciter des universitaires pour porter un regard neuf sur le territoire (T&D, le Pays et même au delà le Nord Ouest du Tarn). La suggestion a été acceptée

et devrait se concrétiser dans les prochains jours.

Toutes les hypothèses sont envisagées même s'il faut tenir compte de l'importance du préfet dans cette réflexion : il peut empêcher certaines des hypothèses envisagées (celle de la scission par exemple).

Le maire se félicite en tout cas du remue-ménages qui s'est enfin engagé et qui tranche avec le blocage constaté depuis mai 2014.

09 06 02 Attribution d'une subvention de l'Etat (DETR)

Le maire informe les élus de l'attribution d'une subvention de l'Etat (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux) d'un montant de 13 000 €. Il convient maintenant d'organiser le financement du reste à charge afin de lancer les travaux dans les meilleurs délais et si possible pendant les vacances d'été.

09 06 03 Diagnostic accessibilité pour les personnes handicapées

La commune s'est associée à la démarche de T&D pour réaliser le diagnostic APH. R. Pourcel est en charge du dossier.

09 06 04 Informations immobilières

La vente Commune/ Frézouls Piketty a été réalisée le 12 mai dernier.

Une rencontre avec S Laclau est prévue pour le mois de juin pour définir un calendrier de règlement de la situation à Carrairoles.

09 06 05 Cérémonie à la mémoire de Colette Léopardi

Il est prévu de l'organiser courant juin, en fonction de la volonté de la famille de Colette. L'idée est de saluer de façon durable le travail fait par Colette depuis 2008. Le maire renouvelle sa proposition de donner le nom de Colette à la salle de Canibal.

09 06 06 Manifestations à Labastide

- Le 30/05 spectacle d'humour
- En juin, festival d'arts plastiques et fête du village
 - le maire signale qu'un arrêté interdisant le transport et la consommation d'alcool sur la voie publique sera pris afin d'éviter les débordements et les problèmes constatés l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

François VERGNES	Roger POURCEL	Jean-Claude ROLS	Ingrid MOSNA	Michel BASSAT
				Représenté par R. Pourcel
Sabine BERTRAND	Martine BLANC-CHENU	Bertrand ESCANDE	Karine GUINARD	Delphine HECQUET
	Représentée par F. Vergnes			
Francis PAGES	Annie PONS	Éric SIE	Sébastien VIALLO	